

Permanences juridiques



Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir *gratuitement* un accès au droit à l'ensemble des citoyens.

Pour toute question juridique (divorce, garde d'enfants, succession, licenciement, litige, etc.), des permanences sont organisées sur notre territoire par la communauté de communes Terres du Lauragais et le CDAD.

Elles sont ouvertes à tous, *sur rendez-vous*, selon le calendrier suivant :

*** Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villefranche-de-Lauragais :**

Square du Général de Gaule - 31290 Villefranche-de-Lauragais

Inscriptions au : 05 34 43 31 61

Vendredi 4 mars 2022 : 10h-12h

Vendredi 3 juin 2022 : 10h-12h

Vendredi 7 octobre 2022 : 10h-12h

*** Au pôle de proximité de Caraman :**

7, avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman

Inscriptions au : 05 62 18 42 80

Jeudi 3 février 2022 : 10h-12h

Jeudi 5 mai 2022 : 10h-12h

Jeudi 1er septembre 2022 : 10h-12h

Jeudi 1er décembre 2022 : 10h-12h

* **Au pôle de proximité de Nailloux :**

Pôle de proximité Le Cocagne - 2, avenue de Saint-Léon - 31560 Nailloux

Inscriptions au : 06 60 94 95 34

Vendredi 14 janvier 2022 : 10h-12h

Vendredi 8 avril 2022 : 10h-12h

Vendredi 8 juillet 2022 : 10h-12h

Vendredi 18 novembre 2022 : 10h-12h

Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.

* [Pour en savoir plus sur le CDAD, cliquer ici](#)